



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/19
23 février 2004

Original: FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixantième session
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE
ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION**

Situation des populations musulmanes et arabes dans diverses régions du monde

**Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme,
de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée,
Doudou Diène***

* Ce document est soumis après le délai en vue de prendre en considération les informations les plus récentes.

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2003/4, du 14 avril 2003, dans laquelle la Commission des droits de l'homme a chargé le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée d'étudier la situation des populations musulmanes et arabes dans diverses régions du monde, en accordant une attention particulière aux violences et voies de fait dont leurs lieux de culte, leurs centres culturels, leurs commerces et entreprises et leurs biens sont la cible à la suite des événements du 11 septembre 2001.

Le rapport constate une montée indéniable de l'islamophobie, qui revêt deux caractéristiques fondamentales: la légitimation intellectuelle, de plus en plus ouverte, de l'hostilité à l'égard de l'islam et de ses adeptes par des personnalités influentes du monde des arts, de la littérature et des médias, ainsi que la tolérance à l'égard de cette hostilité dans beaucoup de pays. Le rapport dresse également un tableau de la recrudescence des actes de discrimination et d'hostilité à l'encontre des Arabes et des musulmans, notamment en Australie, en Belgique, au Canada, aux États-Unis d'Amérique et en France.

Le Rapporteur spécial a en outre constaté que le rejet de l'islam et de ses adeptes se cristallise, dans certains pays, autour de la question des signes d'appartenance religieux. Ainsi, en France, le débat sur l'interdiction du voile islamique dans les écoles publiques revêt un caractère emblématique où croyance, idéologie, culture et identité se mêlent, l'islam étant, en dernière analyse, apparu comme l'enjeu central. La perception dominante de la plupart des observateurs est que, derrière l'interdiction du signe religieux en général dans l'école publique, c'est l'islam dans son expression qui est visé à travers son signe. Dans la culture de la discrimination, la perception constitue le moteur principal. La stigmatisation de l'islam, du moins dans les débats, comporte en conséquence le risque grave de nourrir et légitimer l'islamophobie et la discrimination à l'égard du musulman.

Aussi le Rapporteur spécial a-t-il formulé les recommandations suivantes:

a) La Commission est invitée à lancer un appel urgent à tous les États Membres des Nations Unies pour la reconnaissance de la réalité et de la gravité de l'islamophobie. Par sa profondeur historique et culturelle, l'islamophobie, si elle n'est pas reconnue dans son ampleur et traitée avec vigilance et urgence, est de nature à cristalliser des antagonismes culturels et religieux sinon des conflits de religions et de cultures;

b) La reconnaissance de l'islamophobie passe par la mesure rigoureuse et systématique de sa réalité, de ses manifestations et expressions. La Commission est donc invitée à recommander la création par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'un observatoire des phénomènes contemporains de racisme, d'antisémitisme et d'islamophobie. Son mandat serait, en consultation étroite avec les États Membres, les organisations non gouvernementales et les instituts et centres de recherche compétents, nationaux et régionaux, de mettre au point une méthodologie scientifique pour la mesure exacte de ces phénomènes et, en collaboration avec le Rapporteur spécial sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, de présenter un rapport annuel sur ces phénomènes à la Commission des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations Unies;

c) La Commission est invitée à attirer l'attention des États Membres sur la nécessité de développer une stratégie de lutte contre l'islamophobie portant sur les trois dimensions de ses manifestations: le niveau personnel et émotionnel, le niveau intellectuel, idéologique et médiatique de sa légitimation et le niveau politique de son instrumentalisation;

d) Les États Membres sont invités à développer une stratégie intellectuelle contre l'islamophobie, articulée autour de la promotion de l'enseignement du fait religieux en général et en l'occurrence de l'islam, de sa spiritualité, de sa culture et de sa diversité, dans le cadre d'un dialogue interculturel et interreligieux;

e) La condamnation de l'islamophobie doit être accompagnée, pour sa crédibilité, par des mesures législatives et judiciaires réprimant ses manifestations sur la base des instruments internationaux pertinents. Le Rapporteur spécial se propose de s'enquérir et d'inclure les mesures prises par les États Membres dans ses rapports à la Commission et à l'Assemblée générale.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 – 5	5
I. Recrudescence des actes de discrimination et d'hostilité à l'encontre des Arabes et des musulmans	6 – 20	5
A. États-Unis d'Amérique	7 – 13	6
B. France	14 – 17	7
C. Autres pays	18 – 20	9
II. Étendue de l'islamophobie	21 – 28	10
III. Islamophobie et signes religieux	29 – 31	14
IV. Recommandations	32 – 37	15

Introduction

1. La Commission des droits de l'homme s'étant élevée contre la diffamation des religions et ayant appelé à lutter contre toute discrimination fondée sur la religion ou la conviction, y voyant une atteinte à la dignité humaine et un désaveu des principes de la Charte des Nations Unies (résolution 2002/9), une première étude sur la discrimination à l'encontre des Arabes et des musulmans (E/CN.4/2003/23) a permis de constater l'ampleur de l'islamophobie dans de nombreux pays. Les actes de discrimination et d'hostilité se sont poursuivis depuis lors.
2. Parmi les fléaux de l'époque contemporaine, l'islamophobie présente un caractère exceptionnel: bien souvent, ce ne sont pas seulement les musulmans, individuellement ou collectivement, qui sont attaqués de la façon la plus virulente, mais la religion elle-même, l'islam, son livre sacré, le Coran et son prophète, Mohamed – ce qui est pratiquement sans équivalent dans le monde actuel (chap. II).
3. La question de l'islamophobie est d'autant plus complexe qu'elle interfère avec d'autres phénomènes de rejet, comme le retour en force de l'antisémitisme. En réalité, l'hostilité envers les Juifs s'inscrit dans un contexte nouveau, dans lequel, à l'antisémitisme traditionnel, profondément enraciné dans l'histoire de l'Europe, se juxtaposent de nouvelles formes, non sans liens avec le conflit du Proche-Orient. À bien des égards, les deux discriminations, visant, de manière paradoxale, les descendants des fils d'Abraham, d'Ismaël et d'Isaac, se nourrissent l'une l'autre.
4. La montée, indéniable, de l'islamophobie revêt une double caractéristique: sa légitimation intellectuelle, de plus en plus ouverte, par des personnalités influentes du monde des arts, de la littérature et des médias, ainsi que la tolérance, pour ne pas dire la négation dont elle fait l'objet dans beaucoup de pays.
5. Dans certains pays, en France en particulier, c'est la laïcité elle-même, considérée comme le ciment de la République, qui peut parfois être instrumentalisée par certains, avec opportunisme, pour nourrir de nouvelles formes d'islamophobie dont les racines sont plus anciennes. En effet, la stigmatisation du seul islam, telle qu'elle ressort du débat sur le projet de loi interdisant les signes ostensibles d'appartenance religieuse dans les écoles publiques, constitue pour certains courants politiques et idéologiques le véritable enjeu du débat et l'objectif réel d'une mobilisation sans précédent de l'opinion publique (chap. IV).

I. RECRUESCENCE DES ACTES DE DISCRIMINATION ET D'HOSTILITÉ À L'ENCONTRE DES ARABES ET DES MUSULMANS

6. Ces actes ont continué de se produire dans de nombreux pays, avec une intensité variable, depuis les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis d'Amérique. Ils sont pourtant restés assez nombreux dans deux pays où les communautés arabes et musulmanes sont particulièrement importantes, les États-Unis et la France. Quelques autres pays sont pris à titre d'exemple.

A. États-Unis d'Amérique

7. L'hostilité de certains milieux envers les musulmans est loin d'avoir disparu aux États-Unis. Ainsi, par exemple, le centre de recherche du Conseil pour les relations américano-islamiques [Council on American-Islamic Relations, CAIR]¹ a rendu publiques en 2003 de nombreuses observations à ce sujet, concernant des faits qui se sont produits en 2002-2003. Le Conseil estime que la situation a continué de se dégrader pour les musulmans. Selon lui, les actes antimusulmans ont augmenté de 15 % en 2002 par rapport à 2001. C'est ainsi que 525 actes racistes ont été recensés en 2001 et 602 en 2002. Des entreprises ou des maisons appartenant à des musulmans ont été pillées. Les membres de la communauté musulmane ont éprouvé de vives appréhensions à bien des reprises, à cause des interrogatoires des agents du FBI², des listes de fidèles réclamées aux mosquées ou de la partialité de nombreux médias. On a pu noter tout particulièrement une montée en puissance d'une rhétorique islamophobe dans certains milieux évangélistes, y compris de la part de prédicateurs bien connus, tels Franklin Graham, Jerry Falwell ou Pat Robertson. Le docteur Mohamed Nimer, membre du CAIR et auteur de l'étude, estime que «la colère, la crainte et la discrimination résiduelles sont encore très vivaces depuis le 11 septembre».

8. La même situation peut s'observer dans différents États de l'Union¹, toujours selon le CAIR, en particulier la Floride, la Californie, le Michigan, l'Illinois, l'Ohio, le Texas, le Maryland, la Virginie ou encore la ville de New York. À titre d'exemple, on peut citer plusieurs incidents significatifs:

a) Une étude très détaillée concerne l'État de Floride³. En 2002, il y a eu 78 plaintes en justice pour discrimination, en forte augmentation par rapport à 2001. Les faits rapportés ont eu lieu à l'école, sur les lieux de travail ou dans les lieux publics. La politique antiterroriste consécutive aux attentats du 11 septembre 2001 a contribué à marginaliser les musulmans, avec son cortège de détentions arbitraires ou de non-respect des droits de la défense, y compris de longs interrogatoires dans les aéroports. Les musulmans de Floride sont souvent la cible d'une rhétorique islamophobe de la part de certains prédicateurs évangélistes – Jerry Vines, pasteur de la première Église baptiste de Jacksonville, a parlé du prophète Mohamed comme d'un «possédé du démon pédophile», ajoutant «qu'Allah n'était pas un autre Jéhovah. Jéhovah ne vous transforme pas en terroriste qui pose des bombes et tuera des centaines de personnes»;

b) Dans les États de Californie, du Michigan et de l'Illinois, d'autres incidents ont eu lieu⁴. Quatre femmes musulmanes ont été insultées par le client d'un restaurant à Venice (Californie), le 15 mars 2003, qui les a menacées physiquement et a appelé à «violer les musulmanes». Au Michigan, un père de famille musulman accompagné de son fils s'est vu refuser sa carte de crédit et s'est fait insulter à la caisse («Rentrez chez vous ... sale Arabe») alors que la caméra de surveillance enregistrait la scène. Dans l'Illinois, le centre islamique de Glendale a fait l'objet de menaces par téléphone et a été cambriolé.

9. Dans le même esprit, Human Rights Watch consacre un long rapport aux «crimes haineux commis contre des Arabes ou des musulmans», intitulé *We are not the enemy*⁵. Ce rapport très complet, inscrit dans une perspective évolutive, traite notamment des arrestations arbitraires dont ont été victimes les étrangers d'origine arabe ou musulmane depuis le 11 septembre 2001 et des dispositions répressives adoptées depuis lors. Le rapport permet de constater qu'aux États-Unis les autorités publiques ont pris toute une série de mesures pour protéger les commerçants arabes

et musulmans contre les réactions d'hostilité à leur égard, aussi bien au niveau fédéral qu'à celui des États de l'Union.

10. Human Rights Advocates s'est insurgé contre les détentions arbitraires dont ont été victimes certains étrangers de confession musulmane⁶. Son rapport pour 2002 (vol. 41, été 2003) examine notamment la question de la légalité de la législation et des pratiques gouvernementales au regard d'instruments juridiques internationaux tels que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ou le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

11. Le Comité américain contre la discrimination (American Anti-Discrimination Committee, ADC)⁷ recense à son tour les atteintes aux droits des Américains d'origine arabe. Tout en remerciant la Chambre des représentants pour le vote d'une résolution condamnant l'intolérance et la violence dont sont victimes les musulmans, les Arabes et les personnes originaires du Sud-Est asiatique, il constate une augmentation des crimes xénophobes et racistes, en particulier à l'encontre de personnes soupçonnées d'être d'origine arabe et/ou musulmane, et estime que l'islamophobie est devenue une réalité aux États-Unis.

12. Amnesty International a publié le 19 août 2003 un rapport sur les États-Unis qui souligne un développement particulièrement alarmant: la mise à mal des normes internationales dans le cadre de la politique de détention menée au nom de la «guerre contre le terrorisme»⁸. Ce rapport est consacré aux détenus qui se trouvent actuellement sur la base navale américaine de Guantanamo Bay, à Cuba, principalement de confession musulmane. Amnesty International estime notamment que «le Gouvernement américain cherche à se soustraire au contrôle des autorités judiciaires américaines et au regard critique de la communauté internationale», considérant «qu'il s'agit d'un dangereux précédent» et que «les agissements des États-Unis sapent les fondements de l'État de droit et décrédibilisent leur discours en faveur du respect des normes internationales et de la nécessité de faire de l'État de droit un des “principes non négociables attachés à la dignité humaine”». Une évolution semble toutefois en cours ces derniers temps⁹.

13. Par ailleurs, dans son rapport 2003, Amnesty International relève «qu'un certain nombre de membres présumés d'Al-Qaïda qui auraient été arrêtés par les autorités américaines étaient toujours détenus dans des lieux tenus secrets», le Gouvernement américain n'ayant «fourni aucun éclaircissement sur leur sort ni sur leur situation au regard de la loi» et les «ayant privés des droits que leur confèrent les normes internationales, notamment le droit d'informer leur famille de leur lieu de détention». Ainsi, par exemple, un ressortissant américain de confession musulmane, Yasser Esam Hamdi – qui se serait rendu aux forces de l'Alliance du Nord en Afghanistan à la fin de 2001 –, aurait d'abord été transféré à Guantanamo Bay, puis en Virginie, où il serait détenu au secret sans inculpation ni jugement en tant que «combattant à la solde de l'ennemi»¹⁰.

B. France

14. Un certain nombre d'actes de violence auraient visé des lieux de culte ou de sépulture musulmans. Les exemples suivants ont été notés:

a) En janvier 2003, des mosquées et des édifices musulmans ont fait l'objet de dégradations, notamment par l'aspersion de peinture bleu-blanc-rouge – à Lyon, Rillieux-la-Pape (banlieue lyonnaise), Paris, Melun, Nanterre ainsi que Lormont et Cenon¹¹. Dans la nuit du 18 au 19 janvier 2003, dans la région d'Avignon, la mosquée de Valdegour a été «visitée», celle du Chemin-bas-d'Avignon a été cambriolée et celle du centre-ville a fait l'objet d'une tentative d'effraction¹². À Valdegour, les portes ont été forcées, les livres et les revues jetés à terre, la feuille des donateurs a été partiellement arrachée et une voiture, garée dans l'enceinte de la mosquée, a été fouillée;

b) Dans la nuit du 17 au 18 mars 2003, un incendie criminel a été provoqué à la mosquée de Belley (département de l'Ain). Les auteurs de cet acte ont utilisé une voiture en flammes qu'ils ont précipitée contre l'édifice situé dans un quartier isolé; les dégâts sont importants dans le hall d'entrée, et la salle de prière a été touchée par la propagation de la fumée;

c) Un colis piégé a été adressé à un lieu de culte musulman à Perpignan. Le paquet anonyme n'a pas été réclamé et a été réexpédié au service du rebut à Libourne. Il a explosé, le 9 avril 2003, entre les mains d'une employée des postes, qui a été légèrement blessée¹³. À la même époque, la mosquée de Lomme, près de Lille, a été peinte avec des croix gammées¹⁴;

d) Le 21 octobre 2003, le carré musulman du cimetière de Thiais a été profané: une soixantaine de tombes musulmanes ont été détruites à coups de batte de base-ball¹⁵;

e) Au total, Rachid Nekkaz, porte-parole du Forum citoyen des cultures musulmanes, évalue à une douzaine les agressions contre des lieux de culte musulman entre janvier et mai 2003.

15. Des manifestations publiques servent également de cadre à l'expression d'une certaine islamophobie. On peut citer une conférence consacrée à la place de l'islam en Occident, organisée le 28 avril 2003 à la mairie du 16^e arrondissement de Paris¹⁶. On a pu y entendre de la bouche de deux conférenciers que «l'islam orthodoxe constitue un danger pour la démocratie, voire une forme de totalitarisme» (Mohamed Ibn Ouali) et que «La France semble couvrir une maladie chronique. Devenirait-elle la première République islamique de l'Union européenne?» (Bruno-José Lebeau).

16. Internet est aussi un lieu privilégié de l'islamophobie. Il existe par exemple un site, «Liberty-Web-SOSRacaille», d'où sont lancés, depuis plus de deux ans, des appels au meurtre et organisés quotidiennement des actions contre les populations immigrées, singulièrement les populations musulmanes – et contre lequel le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (MRAP) est en train d'agir en justice¹⁷. À l'inverse, le site musulman «oumma.com» a subi le 24 août 2003 une attaque de grande envergure conduite par des spécialistes du piratage informatique qui s'est traduite par une simulation de plus de 30 000 connexions simultanées en direction du site, rendu inaccessible durant plus de 17 jours.

17. Dans son rapport d'activité pour 2002 présenté au Premier Ministre au printemps 2003¹⁸, la Commission nationale consultative des droits de l'homme a recensé les actions racistes et xénophobes en France métropolitaine depuis 1992, avec une nette aggravation en 2002: 47 actions, 1 mort, 14 blessés (contre 18 actions, 0 mort, 2 blessés en 2001 et 16 actions, 0 mort, 4 blessés en 2000). Elles ont visé la population d'origine maghrébine, ses biens

ou ses représentations, et plus largement ceux de la religion musulmane dans la proportion de 62 % en 2001, 62 % en 2002 et 69 % en 2003. Quant aux «menaces» antimaghébines qui ont pu être recensées, on observe la même évolution: 44 en 1999, 58 en 2000, 115 en 2001 et 169 en 2002. La Commission note ainsi que, d'une façon générale, les «menaces» sont en hausse continue avec, pour ces dernières années, une prédilection pour les cibles représentant les communautés arabo-musulmanes, spécialement la communauté maghrébine.

C. Autres pays

18. Au **Canada**, depuis les attentats du 11 septembre 2001, la situation des populations arabes et musulmanes est influencée négativement, dans ce pays de bonne tradition d'immigration, par l'évolution de l'opinion publique beaucoup plus hostile que par le passé à l'égard du phénomène migratoire¹⁹. C'est ainsi que 83,5 % des personnes interrogées sont d'avis que le Canada devrait être «plus sévère» en matière d'immigration (80,9 % dans les provinces atlantiques, 89,2 % dans les prairies et 86,5 % au Québec) contre 13,1 % qui pensent le contraire. Ces résultats sont assez contrastés selon l'âge et l'activité des personnes interrogées: 89,9 % des personnes âgées de plus de 65 ans, 89,8 % des gens demeurant au foyer et 89 % des moins scolarisés voudraient plus de sévérité en matière d'immigration, tandis que 30,7 % des étudiants, 22,6 % des diplômés universitaires, 22 % des 18-24 ans – et 20,6 % des personnes dont la langue maternelle est autre que l'anglais ou le français – souhaiteraient moins de sévérité. Dans le même ordre d'idée, si 46,1 % des personnes interrogées considèrent que les mesures de sécurité aux frontières du Canada sont un juste équilibre entre la sécurité de tous les Canadiens et le respect des droits des personnes entrant dans le pays (contre 4,5 % qui pensent qu'elles vont trop loin), 42,5 % pensent qu'elles ne vont pas assez loin. En revanche, la perception des Canadiens à l'égard des personnes d'origine arabe ou musulmane n'a pas vraiment changé depuis les attentats du 11 septembre 2001. Une certaine évolution positive est illustrée par le fait que 89,3 % de la population croient que les personnes en question ont plus de difficultés à se sentir bien accueillies au Canada. C'est ainsi que, pour 75 % des Canadiens (70 % des Québécois), la perception des Arabes ou des musulmans n'a pas changé et que, si elle a changé, c'est à 18,2 % négativement, mais à 4,1 % positivement. Au total, 83,3 % refuseraient que le Canada interdise l'accès de son territoire aux personnes d'origine arabe ou musulmane (contre 12,3 %) – sachant cependant que 21,2 % des personnes à faible revenu, 18,7 % des travailleurs manuels, 43,1 % des personnes peu scolarisées et 19,6 % des plus de 65 ans souhaiteraient cette fermeture des frontières aux personnes d'origine arabe ou musulmane.

19. En **Belgique**, une campagne de dénigrement visant les étrangers en général et les musulmans en particulier a été dénoncée par un Collectif pour le respect de la démocratie²⁰ le 27 novembre 2002, plusieurs crimes racistes ayant eu lieu «dans un climat d'islamophobie et de racisme consécutif aux attentats du 11 septembre 2001». C'est ainsi, par exemple, qu'un professeur de religion islamique relevant de l'enseignement public, Mohamed Achrak, âgé de 27 ans, a été abattu d'une balle dans la nuque le 26 novembre 2002 à Anvers. Ce soir-là, vers 16 h 30, le jeune homme était rentré chez lui alors qu'un voisin de la famille, âgé de 60 ans, se tenait prêt, un pistolet à la main, pour tirer sur le père d'Achrak. Ce dernier s'étant baissé, le tireur avait manqué sa cible et il avait appuyé une nouvelle fois sur la détente, atteignant Mohamed à la poitrine. Une avocate, M^e Zohra Othman, qui rendait visite à la famille a témoigné que le jeune Mohamed, blessé, s'était enfui mais que le voisin lui avait couru derrière et lui avait tiré une balle mortelle dans la nuque. D'autres actes racistes ont encore été commis à l'encontre de personnes de confession musulmane. Le Gouvernement belge a publiquement condamné

ces violences²¹ et a déclaré qu'il allait accélérer la poursuite en justice de leurs responsables présumés et prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des lieux de culte.

20. En **Australie**, la Commission australienne des droits de l'homme a confirmé qu'il y avait eu dans le pays de vives réactions contre les Arabes et les musulmans après le 11 septembre 2001. Les médias australiens ont relevé des cas d'incendies criminels, de graffiti sur les murs des mosquées – et aussi que des pierres avaient été lancées contre un bus scolaire qui emmenait des enfants à une école islamique. On relève ainsi la persistance des stéréotypes concernant les Arabes, une tendance à assimiler les Arabes et les musulmans au terrorisme, des discriminations sur le marché du travail, des campagnes d'insultes proférées via la poste ou le courrier électronique – et même des attaques dirigées contre des Arabes, contre leurs propriétés ou contre des mosquées (voir E/CN.4/2002/24, par. 9 et 13 à 15).

II. ÉTENDUE DE L'ISLAMOPHOBIE

21. Ce ne sont pas seulement certains musulmans en particulier, ceux qualifiés de «fondamentalistes» ou d'«intégristes», ni même les musulmans en général qui, dans tel ou tel de leur comportement, se trouveraient mis en cause: c'est l'islam lui-même qui est désormais ouvertement et publiquement attaqué; généralisation et stigmatisation constituent les caractéristiques communes de ces attaques.

22. Certes, comme cela a été relevé dans le rapport précédent (voir E/CN.4/2003/23, par. 31 à 33), le phénomène n'est pas nouveau et remonte largement avant les attentats du 11 septembre 2001²². Depuis lors, il a cependant pris une nouvelle dimension, en particulier ces derniers temps – spécialement en France, où il est désormais, à bien des égards, explicitement ou implicitement au cœur du débat public, intellectuel, médiatique et politique.

23. Journaliste très connu, fondateur et ancien directeur d'un hebdomadaire à grand tirage, *Le Point*, dont il reste l'éditorialiste, Claude Imbert n'a ainsi pas hésité, lors d'une émission télévisée elle-même très suivie, à se déclarer «islamophobe» – ce qui dans l'instant n'avait pas suscité de véritables commentaires de son interlocuteur, Jacques Julliard, journaliste au *Nouvel Observateur*, généralement classé à gauche. D'abord à peine relevées par des médias souvent plus prompts à dénoncer telle ou telle forme de discrimination, *Le Monde* ou *Libération* par exemple, les paroles d'Imbert finirent quand même par faire le tour des rédactions et suscitèrent ici ou là des réactions²³. Loin de se laisser impressionner, leur auteur entreprit de se justifier sur tous les tons, écrivant dans son journal: «70 % des descendants d'immigrés musulmans – disons en gros les beurs – ne “pratiquent” ni dans la prière, ni dans la mosquée, même s'ils sacrifient encore au calendrier festif de leurs familles. Mais beaucoup d'entre eux sont, à leur manière, sinon islamophobes, du moins aussi rétifs à l'islam que nos propres anticléricaux de jadis à la religion chrétienne. Ils enragent d'être comptabilisés et prétendent représentés comme “musulmans”. En ce sens, l'islamophobe, depuis les Lumières – et de Voltaire à Houellebecq – se porte bien et ne mérite en rien d'être ostracisé. On peut combattre le racisme, respecter la pratique privée, paisible de l'islam, et garder, je l'espère, la liberté intellectuelle de résister, non seulement à l'islamisme, mais à l'islam lui-même». Parmi les réactions à cette déclaration, on peut noter la remarque d'un ancien journaliste du *Monde*, Daniel Schneiderman²⁴: «Il suffirait de remplacer islam par judaïsme – et “beur” par “feuj”²⁵ →» pour susciter un immense tollé, au demeurant parfaitement justifié. Rien de tel, en l'occurrence, alors que Claude Imbert renforce sa démonstration à la télévision dans son émission

hebdomadaire. À Jacques Julliard qui lui fait remarquer qu'il ne se déclarerait en aucun cas «judéophobe», il répond par une pirouette, disant «bien sûr que si, quand je vois les Loubavitch s'agiter à Jérusalem». Justifiant en une autre occasion son aversion pour l'islam, Imbert avancera trois raisons: selon lui, le Coran met la religion au-dessus de la science, il assujettit les femmes et il n'est pas en mesure de distinguer l'espace public de la sphère privée. Le procès est, on le voit, pour le moins expéditif. Toutes les religions révélées distinguent le point de vue métaphysique du point de vue scientifique, et si l'islam est allé de pair avec l'essor des sciences dans son âge d'or, le christianisme a longtemps condamné toute démarche expérimentale qui s'écartait des Écritures; l'évolution de plusieurs sociétés islamiques montrent aujourd'hui que le statut de la femme n'est pas immuable et, sans parler de la Turquie ou de la Tunisie, le procès est instruit au moment même où le Roi du Maroc, Mohamed VI, annonce une réforme fondamentale sur ce point, tout en s'inscrivant dans la tradition islamique; quant à la laïcité, si elle a mis tant de temps à être admise par une Église catholique qui en fait désormais son drapeau, elle est précisément l'une des questions majeures soulevées aujourd'hui dans les sociétés musulmanes.

24. Membre du Haut Conseil à l'intégration, Imbert y aurait suscité le trouble et d'aucuns auraient exigé sa démission de l'institution²⁶. En réalité, les membres du Haut Conseil entreprirent de prendre la défense de leur collègue, en faisant valoir non seulement la liberté d'expression mais également, de manière significative, la liberté de critiquer toutes les religions «y compris l'islam». C'est dans cet esprit que, revenant sur ses propos, Imbert admit «que (l'islam) est toujours en attente de son Luther, de son Calvin». La polémique n'est pas close pour autant, alors que les plus hautes autorités de l'État s'inquiètent publiquement de ce climat «d'islamophobie»²⁷. C'est qu'en effet la prise de position d'Imbert n'est ni isolée ni sans précédent. Évoquant en 2002 le «cosmo-terrorisme»²⁸, il écrivait déjà à propos de l'affirmation souvent avancée «l'islamisme n'est pas l'islam»: «Nous fûmes assourdis de cette mise en garde. Et il est bien certain que l'islam de un milliard de fidèles n'a nullement déclaré la guerre à l'Occident. Mais le terrorisme islamiste, par son enracinement fanatique, sa prolifération sur le vaste globe, ses massacres de civils, son recours au suicide des kamikazes, et la résonance universelle de ses crimes, ce terrorisme instille, quoiqu'on en ait, dans l'opinion, le sentiment diffus d'une guerre larvée de religion... Depuis l'attentat new-yorkais jusqu'à la prise d'otages de Moscou, la séquence est en effet impressionnante de crimes disparates, mais qui portent tous la griffe islamiste. Dans le massacre des touristes occidentaux à Bali, l'assassinat de 11 ingénieurs français à Karachi, l'assaut contre un pétrolier français au Yémen, dans le rapt tchéchène de Moscou et le carnage routinier des égorgés d'Algérie, on ne trouve pas l'organisation programmée du loup-garou Ben Laden. Mais c'est au fond bien pire, car partout une même frénésie d'essence coranique oppose à ces abominations un signe commun – celui d'une nébuleuse mondialisée de la terreur. D'un cosmo-terrorisme inédit». Imbert parle encore un peu plus loin «de l'engagement puritain et ascétique des soldats d'Allah».

25. Malgré sa violence verbale, ce discours – au demeurant perçu avec sympathie par une partie importante de l'opinion – n'est pas vraiment nouveau. Comme l'avance Vincent Geisser²⁹, «Depuis le tournant historique de 1979, année de la Révolution islamique d'Iran, et surtout depuis la première affaire de “foulard” dans l'Hexagone en 1989, les clichés et les stéréotypes sur “la deuxième religion de France” paraissent étonnamment homogènes et stables» – le phénomène se traduisant par une question récurrente: faut-il avoir peur de l'islam?³⁰. Si les médias n'ont pas créé l'islamophobie, qui ne les avait pas attendus pour prospérer, ils l'ont banalisée par le procédé classique de l'amalgame: «Au bout du compte, et malgré les précautions d'usage, les islamistes tendent à devenir la norme de la représentation médiatique

et les musulmans ordinaires une espèce en voie de disparition. Sur ce plan, les médias répondent bien à une demande sociale implicite: non pas une demande de connaissances sur l'islam et les pratiques sociales des musulmans mais une demande d'expertise sur les risques de contagion et d'infiltration de l'islamoterrorisme au sein du corps national»³¹. C'est encore Imbert qui, sans précaution rhétorique aucune, renforce la perception négative de l'islam: «l'islamisme est une maladie de l'islam et ne prospère qu'en son sein. Dire que l'un n'a "rien à voir" avec l'autre est absurde: le "mauvais islam" n'est que la version guerrière d'une loi coranique contre laquelle aucune autorité islamique reconnue n'a installé ses garde-fous»³².

26. Ces assertions renvoient à tout un discours élaboré par de nombreux intellectuels dont la caractéristique est d'appartenir à des familles de pensée souvent très éloignées les unes des autres. L'un des auteurs les plus emblématiques est sans doute Alexandre Del Valle, qui a longtemps défendu l'idée originale que «les deux civilisations, l'islamique et l'américano-puritaine, sont toutes deux fondées sur l'éradication totale des cultures qui les ont précédées, éradication justifiée par un dogme contenu dans un Livre considéré comme un tout: le Coran pour les nouveaux "Cavaliers d'Allah" et la Bible pour les White Anglo Saxon Protestant (WASP), lesquels contrôlent toujours la société américaine moderne... Du point de vue historique, on a souvent tendance à oublier que les civilisations islamique et puritano-protestante se sont toutes deux affirmées contre l'Europe et qu'elles ont chacune à leur manière tenté d'éradiquer l'héritage identitaire des peuples du Vieux Continent»³³. Les Éditions L'Âge d'Homme, connues pour leur sympathie pour la cause du leader serbe Milosevic, ont publié bien d'autres ouvrages venant de tous autres horizons, celui du général Pierre-Marie Gallois, par exemple, qui avait d'ailleurs préfacé le livre de Del Valle. Dans *Le soleil d'Allah aveugle l'Occident*³⁴, l'ancien haut responsable de l'armée française, théoricien de la dissuasion nucléaire, appelle les nations européennes à faire face au danger islamiste – et à soutenir le régime de Saddam Hussein qui, fort de sa prétendue laïcité, lui apparaît alors comme le meilleur rempart contre l'islamisme au Moyen-Orient. Pour mémoire, on citera aussi *La France en danger d'islam – entre djihâd et Reconquista*³⁵, où René Marchand plaide en faveur de l'expulsion des musulmans de France vers leurs pays d'origine: «L'impensable aujourd'hui, pour beaucoup, c'est le retour des musulmans installés en France et refusant d'entrer dans la francité vers les terres d'Islam. Je le dis tranquillement: ce retour aura lieu. Ou la France cessera d'être».

27. Le rejet viscéral de l'islam est, toutefois, loin d'être cantonné à une pensée inspirée par un retour en force du nationalisme³⁶. Journaliste au *Monde*, ancien correspondant du journal à Alger et au Caire, Jean-Pierre Péroncel-Hugoz n'a pas hésité à rédiger la postface de l'ouvrage de Del Valle. Il serait d'ailleurs à l'origine de l'expression «islamérique» qui entendrait mettre en évidence une convergence de deux formes de l'expansionnisme mondial – l'hégémonie américaine et le djihad islamique³⁷. Cette hantise est en fait ancienne. En effet, dès 1983, Péroncel-Hugoz jetait son cri d'alarme, écrivant que «le déséquilibre démographique [qui] est en train de s'établir en Méditerranée au profit de la rive méridionale ... peut faire accéder au domaine du possible l'hypothèse du retour en force de l'islam en Europe au siècle prochain»³⁸. Plus étonnant encore, c'est de milieux proches pendant longtemps du courant tiers mondiste que viendront de nouvelles mises en garde, et de façon tout aussi peu nuancée. La charge la plus dramatique ne vient pas de n'importe qui puisqu'elle est le fait d'Yves Lacoste, considéré comme l'un des fondateurs de la géopolitique française, directeur de l'excellente revue *Hérodote* et incontestablement engagé à gauche, si ce n'est plus. Dès 1996, il écrivait: «Cependant, des militants islamistes s'efforcent d'islamiser certains quartiers de banlieue,

en cherchant à unifier et à organiser au nom de l'islam les musulmans de multiples nationalités qui s'y trouvent, mais aussi en faisant des conversions et en incitant les récalcitrants à aller vivre ailleurs. Cette stratégie pourrait aboutir à la création de véritables ghettos, rendus homogènes sous l'égide d'une même religion, somme toute du genre des ghettos juifs d'antan, à cette différence près qu'il s'agirait de quartiers musulmans... Dans un tel engrenage pourraient éclater, de façon plus ou moins spontanée et simultanée, de grandes émeutes dans les quartiers où les musulmans sont devenus majoritaires et leaders, des mouvements pourraient rassembler des dizaines de milliers de personnes dans les localités de banlieue des grandes agglomérations, mais aussi en centre-ville, comme c'est le cas à Marseille³⁹. L'auteur de ces propos apocalyptiques ne précise pas, il est vrai, quels objectifs s'assigneraient les meneurs de ces révoltes programmées, à moins qu'il ne s'agisse de généraliser le terrorisme comme le laisse entendre un disciple de Lacoste, Frédéric Encel: «Par son positionnement géographique et sa composition sociologique, la France se trouve en première ligne du combat à mener contre l'islamisme. Plusieurs millions de citoyens musulmans – la plupart d'origine arabe – constituent des cibles extrêmement intéressantes pour une propagande locale ou en provenance de l'étranger sans doute plus active. Le fait que plusieurs dizaines de Français musulmans aient rejoint ces dernières années les réseaux d'Al-Qaida – dont certains au sein de la structure afghane – en est une traduction édifiante⁴⁰. Mis à part le fait qu'on passe insidieusement de «quelques millions de citoyens musulmans» à «plusieurs dizaines de Français musulmans» dans le même développement, on voit que la stigmatisation vise l'ensemble d'une population définie par ses origines ethniques et sa religion. Les attaques contre l'islam en tant que tel peuvent atteindre aujourd'hui en France un degré d'intensité jamais connu jusqu'à présent, y compris dans le cadre familial de la vie quotidienne. En octobre 2003, le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (MRAP) a, par exemple, été saisi d'une protestation de parents d'élèves du collège Georges-Pompidou de Courbevoie (région parisienne)⁴¹ au sujet d'un professeur d'histoire qui, dans le cadre d'un cours concernant «le monde musulman», s'était permis de dicter aux élèves le texte suivant: «Mahomet va se transformer en voleur et en assassin... Il va imposer sa religion par la terreur... Il fait exécuter 600 à 900 Juifs par jour...».

28. Si l'islamophobie tend à couvrir l'ensemble du champ politique, elle n'épargne pas certains musulmans eux-mêmes. En 1999, les Éditions L'Âge d'Homme publie la traduction de l'ouvrage d'un Américain d'origine pakistanaise, Ibn Warraq⁴², dans lequel ce dernier s'explique sur les raisons pour lesquelles il a abandonné sa religion familiale – ce qui en soi ne retiendrait pas l'attention, sauf à considérer le positionnement réel de l'auteur: «Dès que j'ai été capable de raisonner par moi-même, j'ai rejeté tous les dogmes religieux que l'on m'avait fait ingurgiter. Je me considère aujourd'hui comme un humaniste laïc, qui croit que toutes les religions sont des rêves d'hommes débiles, de toute évidence fausses et pernicieuses... Tels sont mes antécédents et mon point de vue, et les choses en seraient restées là s'il n'y avait pas eu l'affaire Rushdie et la montée de l'islam. Moi qui n'avais jamais écrit de livre auparavant, j'étais tellement galvanisé par ces événements que je me lançai dans celui-ci... Ce livre est mon effort de guerre. Chaque fois que je me suis demandé s'il était prudent de l'écrire, de nouveaux meurtres perpétrés au nom de Dieu et de l'islam m'ont poussé à le mener à son terme. Comme le relève avec beaucoup de pénétration Vincent Geisser, l'attaque contre l'islam est, cependant, la plupart du temps beaucoup plus subtile⁴³. Il s'agira, en effet, moins d'islamophobes à proprement parler que d'esprits qui, tout en se proclamant “musulmans”, se révèlent en pratique des “facilitateurs d'islamophobie”⁴⁴. L'auteur distingue plusieurs types d'acteurs à ce titre – notamment ceux qui jouent le rôle «d'experts musulmans» auprès des états-majors politiques

ou des grandes organisations non gouvernementales, SOS Racisme par exemple, et ceux qui, médiatisés à outrance, pratiquent un journalisme d'investigation, spécialement dans les milieux considérés comme «islamistes», aussi bien en France qu'à l'étranger. Les uns comme les autres cherchent à s'imposer en tant que «médiateurs et décrypteurs autorisés des questions musulmanes»⁴⁵ – ce qui les conduit en général à «un discours catastrophique sur l'islamisation et la “benladisation” des banlieues» qui finit par être «leur raison d'être». Cette évolution n'est pas récente et ne doit rien aux événements de ces dernières années. Alors qu'après 1981 le mot d'ordre avait été – selon l'une des 110 promesses du candidat socialiste à la présidence de la République, François Mitterrand – de reconnaître à toutes les composantes de la société française «le droit à la différence»⁴⁶, un retour spectaculaire à la perspective assimilationniste chère à la troisième République s'est produit, renversant le slogan pour prôner désormais «le droit à l'indifférence», nouveau vecteur d'une intégration à la française⁴⁷. On peut donner un exemple de ce virage avec l'association France Plus qui, soutenue par les gouvernements successifs, de gauche comme de droite, de 1988 à 1995, commencera à «flirter avec une islamophobie latente»⁴⁸, en particulier au moment de la première guerre du Golfe, en 1991. Par la voix de son président, Arezki Dahmani, elle découvrira l'influence du «lobby islamiste» ainsi que le risque d'endoctrinement fanatique des jeunes de banlieue. C'est elle qui, la première, va soutenir que les jeunes filles voilées sont manipulées par des mouvements intégristes, ouvrant par là la porte à un débat qui, biaisé dès l'origine, va s'amplifier au point de devenir central dans le débat politique français récent.

III. ISLAMOPHOBIE ET SIGNES RELIGIEUX

29. Le contexte idéologique constitue un terrain fondamental de la recrudescence de l'islamophobie. Or ce terrain est marqué par deux facteurs lourds, particulièrement féconds pour son développement: la dimension matérialiste de la mondialisation, qui nourrit le sentiment antireligieux en général, et l'identification de l'islam au terrorisme après la tragédie du 11 septembre 2001. La nouvelle forme de discrimination est marquée par la surdétermination de l'image sur la substance. Le signe, l'apparence sont désormais la cible de l'ostracisme et de la discrimination.

30. La question, ancienne, de la place de l'islam dans la société européenne est actualisée par le débat en cours sur le voile islamique à l'école publique. Le caractère emblématique de ce débat découle de l'absence de corrélation entre son envergure exceptionnelle et sa cause initiale, le nombre limité des cas concernés. En effet, il y aurait eu cette année, selon le Ministre de l'intérieur, 1 246 cas polémiques d'élèves portant le voile⁴⁹, dont la plupart auraient trouvé une solution grâce au dialogue, ne subsistant que 20 contentieux résiduels, avec seulement quatre exclusions, des jeunes filles réfractaires écartées de l'école publique. Au cours d'un débat où croyance, idéologie, culture et identité se mêlent, l'islam est en dernière analyse apparu comme l'enjeu central. La perception dominante de la plupart des observateurs est que, derrière l'interdiction du signe religieux en général dans l'école publique, c'est l'islam dans son expression qui est visé, à travers son signe. Dans la culture de la discrimination, la perception constitue le moteur principal. La stigmatisation de l'islam, du moins dans les débats, comporte en conséquence le risque grave de nourrir et légitimer l'islamophobie et la discrimination à l'égard du musulman.

31. La question du voile a toujours été discutée chez les musulmans – et la question du costume masculin ou féminin a toujours été une question politique. Dans *La prise de pouvoir par Louis XIV*, le réalisateur Roberto Rossellini a admirablement montré le rôle qu’allait jouer le nouvel appareil de cour – destiné à domestiquer, et accessoirement ruiner la noblesse française. Lorsqu’en Turquie le général Atatürk, sauveur de la patrie, interdira le voile dans tous les lieux publics, y compris à l’université, il prohibera en même temps le port du fez traditionnel, obligeant les hommes à se couvrir d’un chapeau. De la sorte, modes et réglementations varieront d’un espace à l’autre, d’une époque à l’autre – non sans conduire à d’inévitables chocs en retour à l’heure de la mondialisation. Un certain militantisme laïc, articulé autour de l’argument du voile comme symbole d’oppression de la femme, semble ignorer visiblement que la mixité dans les écoles n’était pas concevable au moment où fut adoptée la loi de séparation de l’Église et de l’État, fondement de la laïcité, et qu’en 1905 une femme qui sortait dans la rue sans chapeau était considérée comme une femme «publique». Dans bien d’autres pays de l’Union européenne, le même problème de la place et de l’expression de l’islam est également posé, avec des réponses différentes, plus tolérantes et moins idéologiques qu’en France. En tout état de cause, le débat sur le voile islamique est révélateur d’une cristallisation politique, idéologique, voire civilisationnelle, de l’islamophobie. La reconnaissance objective de son envergure et de sa profondeur ainsi que son traitement urgent constituent en conséquence une priorité.

IV. RECOMMANDATIONS

32. La Commission des droits de l’homme est invitée à lancer un appel urgent à tous les États Membres des Nations Unies pour la reconnaissance de la réalité et de la gravité de l’islamophobie. Par sa profondeur historique et culturelle, l’islamophobie, si elle n’est pas reconnue dans son ampleur et traitée avec vigilance et urgence, est de nature à cristalliser des antagonismes culturels et religieux sinon des conflits de religions et de cultures.

33. La reconnaissance de l’islamophobie passe par la mesure rigoureuse et systématique de sa réalité, de ses manifestations et de ses expressions. La Commission est donc invitée à recommander la création par le Haut-Commissariat aux droits de l’homme d’un observatoire des phénomènes contemporains de racisme, d’antisémitisme et d’islamophobie. Son mandat serait, en consultation étroite avec les États Membres, les ONG et les instituts et centres de recherche compétents, nationaux et régionaux, de mettre au point une méthodologie scientifique pour la mesure exacte de ces phénomènes et, en collaboration avec le Rapporteur spécial sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l’intolérance qui y est associée, de présenter un rapport annuel sur ces phénomènes à la Commission des droits de l’homme et à l’Assemblée générale des Nations Unies.

34. La Commission est invitée à attirer l’attention des États Membres sur la nécessité de développer une stratégie de lutte contre l’islamophobie portant sur les trois dimensions de ses manifestations: le niveau personnel et émotionnel, le niveau intellectuel, idéologique et médiatique de sa légitimation et le niveau politique de son instrumentalisation.

35. Le débat sur la laïcité a révélé un double risque: d’une part, risque de stigmatiser une religion, une culture ou une communauté, et d’autre part, en se focalisant sur les signes extérieurs, risque de réduire la substance et la portée de la diversité culturelle. En conséquence, le Rapporteur spécial recommande que les autorités des pays concernés

prennent les mesures appropriées pour que la défense de la laïcité soit accompagnée d'une promotion vigoureuse de la diversité culturelle et religieuse et également de mesures concrètes de combat contre les formes de discrimination que ce débat pourrait induire.

36. Les États Membres sont invités à développer une stratégie intellectuelle contre l'islamophobie, articulée autour de la promotion de l'enseignement du fait religieux en général et en l'occurrence de l'islam, de sa spiritualité, de sa culture et de sa diversité, dans le cadre d'un dialogue interculturel et interreligieux.

37. La condamnation de l'islamophobie doit être accompagnée, pour sa crédibilité, par des mesures législatives et judiciaires réprimant ses manifestations sur la base des instruments internationaux pertinents. Le Rapporteur spécial se propose de s'enquérir et d'inclure les mesures prises par les États Membres dans ses rapports à la Commission et à l'Assemblée générale.

Notes

¹ Adresse électronique: publications@cair.net.org.

² Créé en réponse aux attentats du 11 septembre 2001, le Ministère de la sécurité du territoire a récemment pris une décision qui semble augurer d'un climat de détente. Le Ministre a annoncé la fin de la réglementation spéciale appliquée aux visiteurs et résidents d'une vingtaine de pays arabes et musulmans considérés comme présentant des risques terroristes. Ces personnes faisaient jusqu'à présent l'objet d'un interrogatoire et d'un enregistrement particulier à leur arrivée aux États-Unis. Elles devaient pointer auprès des services compétents un mois après leur arrivée, puis, de nouveau, un an plus tard (voir *Le Monde* du 5 décembre 2003).

³ <http://www.cair.florida.org/civilrights2003>.

⁴ <http://listpncc.ucdaws.ecla/archives/turf/logo0303/0043.html>.

⁵ <http://www.hrw.org/reports/2002/usahate/>.

⁶ www.humanrightsadvocates.org/images/NL41doc.

⁷ www.adc.org/index.php?307.

⁸ <http://web.amnesty.org/library/print/ENGAMR511142003>.

⁹ Le Gouvernement des États-Unis semble désormais désireux d'atténuer la crispation provoquée par les attentats du 11 septembre 2001. Il se préparerait à faire quitter la base de Guantanamo Bay à 100 ou 140 détenus, soit 20 % de ceux qui y sont emprisonnés. De plus, un détenu australien, David Hicks, s'est vu attribuer d'office un avocat par le Pentagone. C'est le premier cas de ce genre, sachant que l'intéressé est l'un des six captifs désignés en juillet par décret présidentiel pour une comparution éventuelle devant un tribunal militaire. David Hicks a également été autorisé à se faire aussi assister par un avocat de son pays (voir *Le Monde* du 5 décembre 2003). Il convient d'ajouter que plusieurs gouvernements dont des ressortissants sont emprisonnés à Guantanamo Bay ont fait à ce sujet des représentations à Washington,

notamment l'Australie, la France et le Royaume-Uni, et que cette question a été évoquée par le Premier Ministre britannique, Tony Blair, lors de la visite officielle du Président George W. Bush en Grande-Bretagne à la fin du mois de novembre 2003.

¹⁰ Depuis lors, Yaser Esam Hamdi, effectivement enfermé au secret dans une prison militaire, a reçu la visite d'un avocat (voir *Le Monde* du 5 décembre 2003).

¹¹ <http://www.mrap.asso.fr/article.php3? Id.article=306>.

¹² <http://oumma.com/article.php3?id-article=527>.

¹³ <http://ouma.com/article.php3?id-article 387>.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ <http://fidesjustice.free.fr/htwl/mrap4htwl>.

¹⁶ <http://ouma.com/article.php3?id-article=638>.

¹⁷ <http://www.mrap.asso.fr/article.php3? idarticle:306>.

¹⁸ La Documentation française, Paris, 2003.

¹⁹ Voir le rapport de Leger-Marketing sur «L'intégration et le racisme après le 11 septembre», www.legermarketing.com. (L'étude de référence a été réalisée au moyen d'entrevues téléphoniques auprès d'un échantillon représentatif de 1 524 Canadiennes et Canadiens âgé(e)s de 18 ans ou plus et pouvant s'exprimer en anglais ou en français.)

²⁰ <http://ouma.com/article.php3?idarticle=481>.

²¹ Voir le rapport 2003 d'Amnesty International, <http://web.amnesty.org/library/pruit/FRAPOL100032003>.

²² La théorie du «choc des civilisations», qui a été propagée par Samuel Huntington au début des années 90, envisageait comme inéluctable l'affrontement entre l'Occident et le monde arabo-musulman, présentés comme deux blocs culturellement antagonistes.

²³ Voir notamment D. Schneiderman in *Libération*, 31 octobre 2003.

²⁴ Voir *supra* note 23.

²⁵ Beur: arabe en verlan (argot contemporain des banlieues); feuj: juif en verlan.

²⁶ *Le Monde*, 5 novembre 2001.

²⁷ Voir, par exemple, l'intervention du Premier Ministre français, M. Raffarin, lors de sa visite à la Grande Mosquée de Paris le 17 octobre 2003.

²⁸ *Le Point*, 1^{er} novembre 2002.

²⁹ V. Geisser, *La nouvelle islamophobie*, Édition La Découverte, Paris, 2003, p. 23.

³⁰ Voir, par exemple, J. Césaire, *Faut-il avoir peur de l'islam?*, Presses de la Fondation des sciences politiques, coll. Bibliothèque du citoyen, Paris, 1997.

³¹ Geisser, op. cit., (voir *supra* note 29), p. 29.

³² *Le Point*, 27 septembre 2002.

³³ Voir, par exemple, *Islamisme et États-Unis: une alliance contre l'Europe*, Éditions L'Âge d'Homme, Lausanne, 1997, notamment p. 275.

³⁴ P.-M. Gallois, *Le soleil d'Allah aveugle l'Occident*, Éditions L'Âge d'Homme, Lausanne, 2001.

³⁵ R. Marchand, Éditions L'Âge d'Homme, coll. Mobiles politiques, Lausanne, 2002.

³⁶ Relevons à ce sujet que l'islam n'est pas toujours facilement admis par les nouveaux nationalismes qui, en Corse, par exemple, tendent à privilégier une conception très étroite, voire passéiste, de leur identité. Alors que l'«Île de Beauté» compte au moins 25 000 musulmans, la plupart d'entre eux originaires du nord marocain, cette présence importante – et indispensable à l'économie corse – «suscite des tensions et des remises en question au sein de la population insulaire, inquiète de son identité et marquée par la tradition chrétienne» (*Le Monde*, 21 octobre 2003). Un jeune musulman déclare au reporter du journal: «Nous n'avons rien, ni mosquée, ni salle de prière. La boucherie orientale est loin... Nous ne nous réunissons pas entre nous pour la prière collective; nous craignons que l'on nous accuse de faire un lieu de culte clandestin et que les patrons ne veuillent plus nous embaucher. C'est dur, par ici, mon frère. Mais, inch'Allah, cela changera peut-être un jour!»; un homme plus âgé ajoutant: «Une mosquée, impossible, "ils" la feraient sauter». S'il y a quelques lieux de prière en Corse, une unique mosquée à Bastia, par exemple, volontairement très discrète, il n'y a dans l'île aucun cimetière musulman.

³⁷ Geisser, op. cit., (voir *supra* note 29), p. 63.

³⁸ J.-P. Péroncel-Hugoz, *Le radeau de Mahomet*, Paris, Flammarion, 1984, p. 46. À ce propos, relevons – une génération plus tard – que les choses ont déjà bien changé, le taux de fécondité étant tombé à 2,1 en Tunisie, 2,8 au Maroc et 2,9 en Algérie (voir le rapport annuel de l'Institut français des relations internationales RAMSÈS, Paris, éd. Dunod, 2004, notamment p. 212).

³⁹ Y. Lacoste, «Périls géopolitiques en France», *Hérodote*, 1^{er} trimestre 1996, p. 14 à 16.

⁴⁰ F. Encel, *Géopolitique de l'apocalypse: la démocratie à l'épreuve de l'islamisme*, Paris, Flammarion, 2002, p. 157.

⁴¹ Voir le communiqué du MRAP du 22 octobre 2003, <https://fidesjustice.free.fr/html/mrap4.html>.

⁴² *Pourquoi je ne suis pas musulman*, Éditions L'Âge d'Homme, Lausanne, 1999 (voir notamment l'avant-propos, p. 10).

⁴³ Geisser, op. cit., (voir *supra* note 29), p. 96 et suiv.

⁴⁴ Ibid., p. 96.

⁴⁵ Ibid., p. 97.

⁴⁶ Voir, par exemple, J.-P. Colin, *La beauté du manchot: culture et différence*, Paris, éd. Publisud, 1986.

⁴⁷ Voir à ce sujet V. Geisser, *Ethnicité républicaine*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997, ou D. Baillet, «Intégration et militantisme politique: le cas des jeunes d'origine maghrébine en France», in *Confluences Méditerranée*, n° 37, mars 2001.

⁴⁸ Geisser, op. cit., (voir *supra* note 29), p. 98.

⁴⁹ Au cours de l'émission de France 3, «100 minutes pour convaincre», déjà évoquée, le 20 novembre 2003.
